



PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques Article R572-1 et suivants du code de l'environnement - Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 351

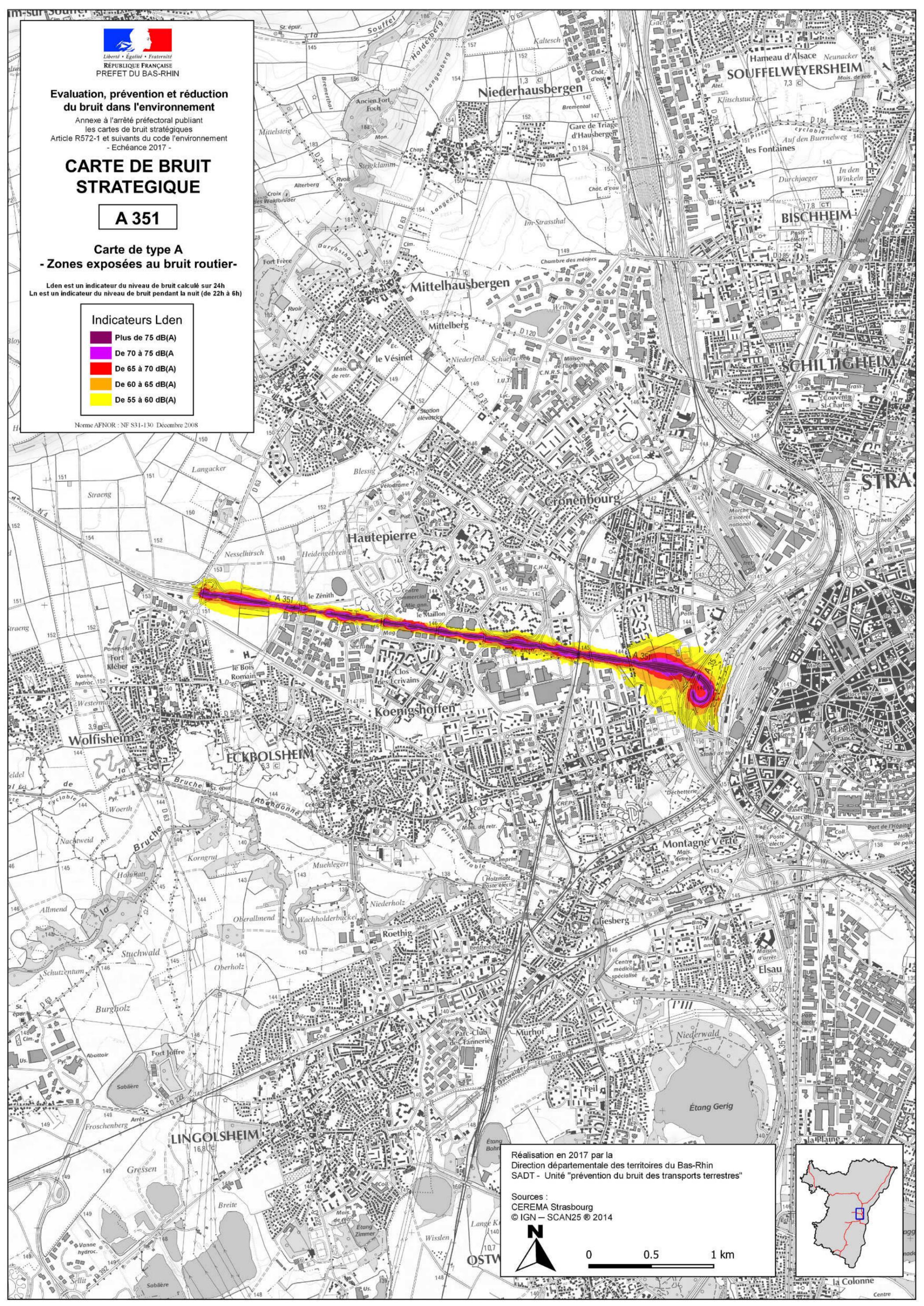
Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden

-  Plus de 75 dB(A)
-  De 70 à 75 dB(A)
-  De 65 à 70 dB(A)
-  De 60 à 65 dB(A)
-  De 55 à 60 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008

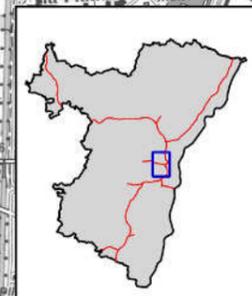


Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 351

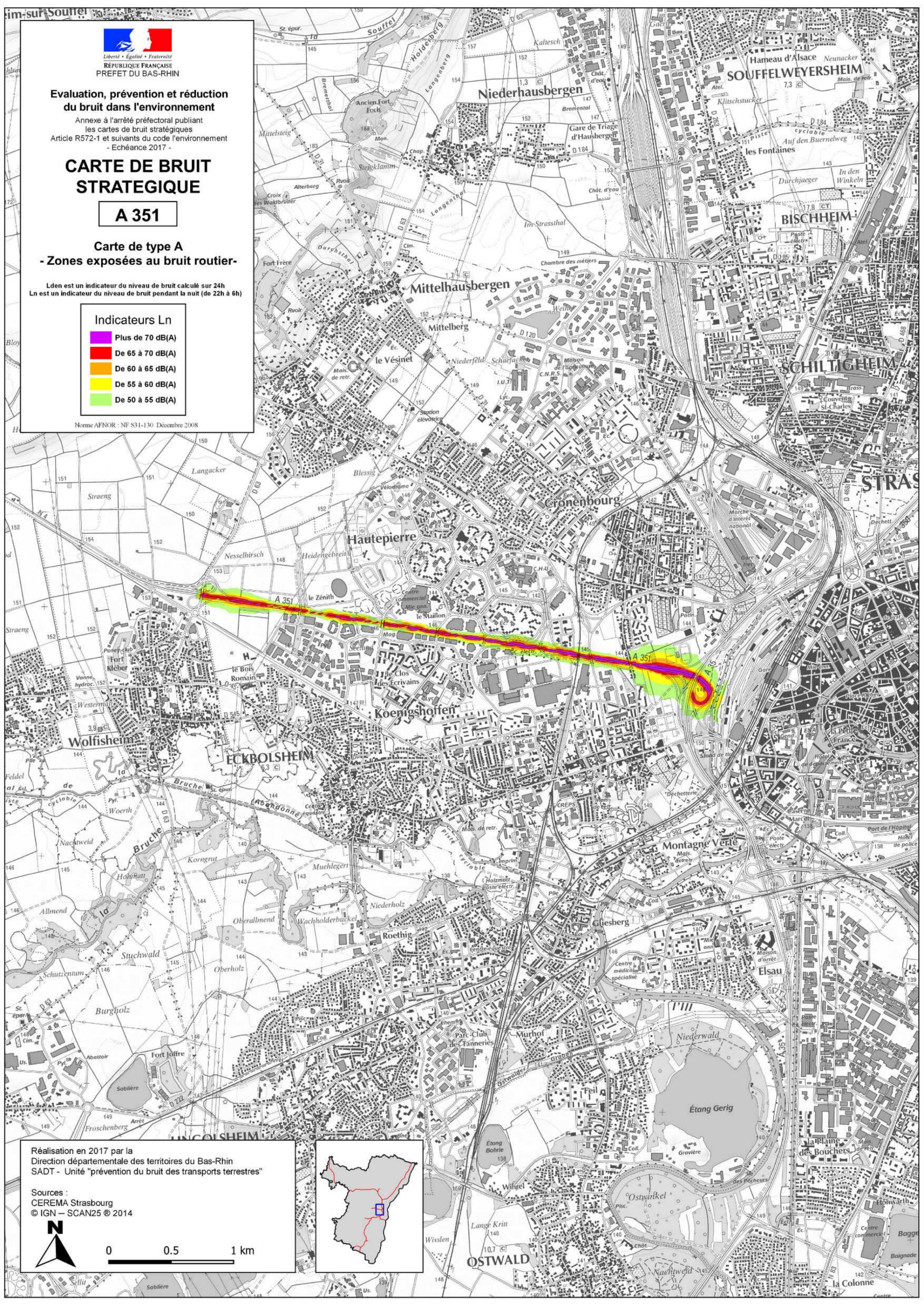
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

-  Plus de 70 dB(A)
-  De 65 à 70 dB(A)
-  De 60 à 65 dB(A)
-  De 55 à 60 dB(A)
-  De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code l'environnement
- Echéance 2017 -

**CARTE DE BRUIT
STRATEGIQUE**

A 351

Carte de type B

**Classement sonore
des infrastructures
de transport terrestre**

 Secteur affecté par le bruit

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Echéance 2017 -
 Article R572-1 et suivants du code l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

A 351

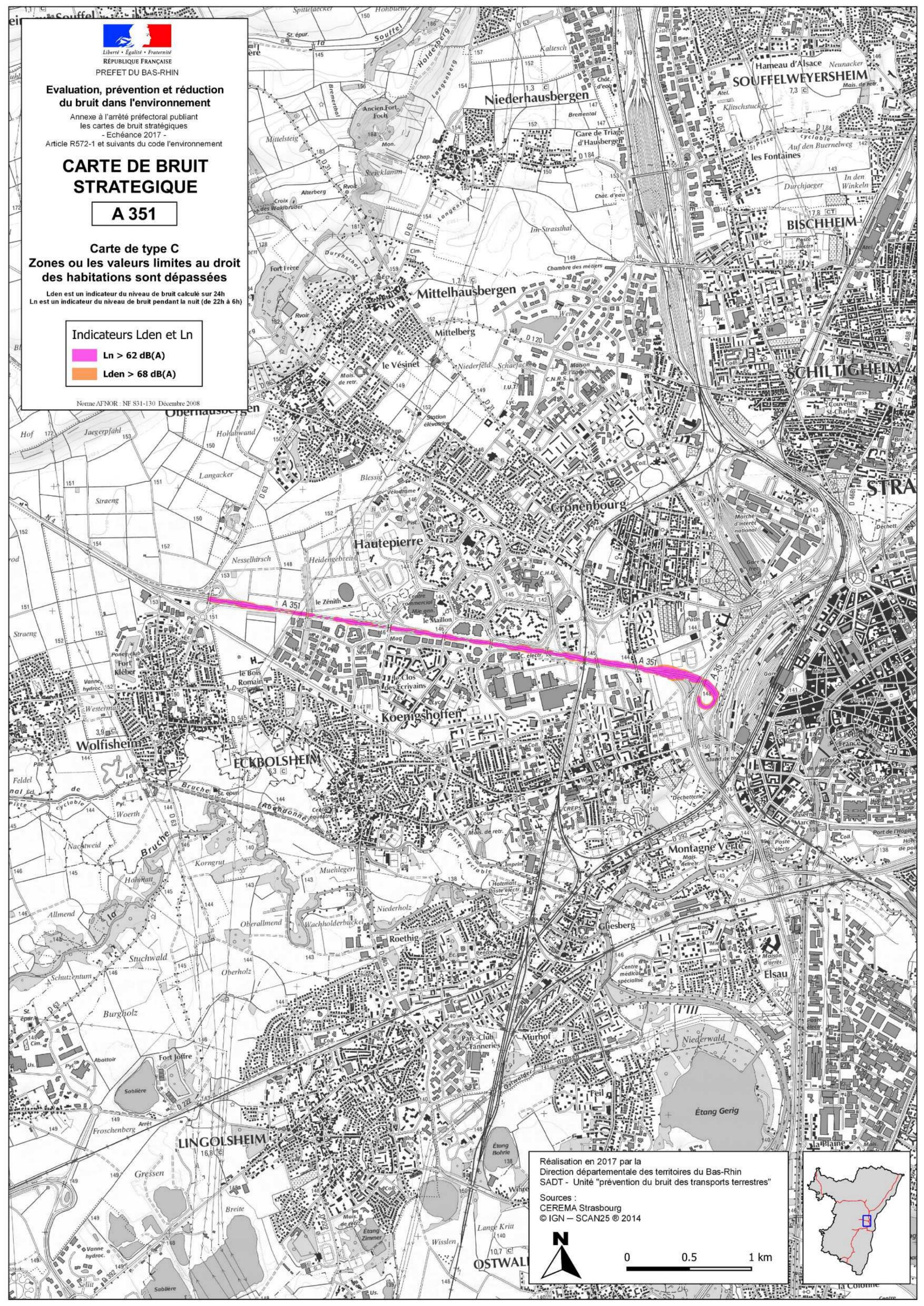
**Carte de type C
 Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

